

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

THEMATICS AAA EUROPEAN SELECTION

Code ISIN : FR0013299211 Part N/D (EUR)

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM a pour objectif d'obtenir une performance, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, supérieure à celle des marchés actions européens en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées à plusieurs thématiques telle que l'intelligence artificielle et la robotique, la sécurité, l'économie de l'abonnement, l'eau et le bien-être. L'ensemble des valeurs constituant le portefeuille comprennent systématiquement des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Uniquement à titre indicatif, la performance du produit peut être comparée à postériori à celle de l'indice MSCI Europe, dividendes nets réinvestis, représentatif de capitalisations boursières de pays européens développés.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'OPCVM investit principalement dans des sociétés européennes ayant été identifiées comme étant des participants à la croissance liées aux thèmes d'investissement et ayant, selon le Gestionnaire Financier, un potentiel de croissance supérieur à l'ensemble de l'économie mondiale. Ces thèmes visent à tirer profit de tendances mondiales à long terme telles que des facteurs démographiques, environnementaux, technologiques.
Les activités controversées qui sont susceptibles de nuire à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux du Fonds sont exclues.
Chaque société est examinée en fonction des normes de critères ESG : environnementaux (gestion des effluents), sociaux (pratiques de travail), gouvernance (éthique commerciale). Le niveau de risque ESG est traduit par une notation binaire. Cette notation contribue à la pondération de chaque titre au sein du portefeuille, à part égale avec les notations de l'appréciation qualitative des fondamentaux de l'entreprise, de la qualité de son équipe dirigeante et des paramètres de négociation des titres en bourse. L'OPCVM suit une approche en "sélectivité".
Limite de l'approche ESG : la grille d'allocation sur la base des notes ESG peut être influencées par le fait qu'une partie des informations est fournie par des fournisseurs tiers externes, l'étape de validation humaine dans la notation des investissements peut entraîner des jugements subjectifs.
Un actionariat actif est mis en œuvre en votant aux assemblées générales et en s'engageant sur des sujets ESG auprès des entreprises incluses en portefeuille.
Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.
- L'OPCVM est investi à 75 % minimum en actions émises par des sociétés de l'Espace Économique Européen, pays de l'Union européenne auxquels s'ajoutent la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein et négociées sur un ou plusieurs marchés de cette zone. En dehors de cette zone, l'investissement peut s'élever à 25 % de l'actif net dans d'autres pays Européens. L'OPCVM peut investir jusqu'à 50% de son actif net dans les valeurs de petites et moyennes capitalisations.
L'OPCVM peut investir jusqu'à 25% dans des titres de créance et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats de l'Union européenne notés au minimum BBB- / Baa3 ou A2 / P-2 / F2 (ou une notation jugée équivalente par la société de gestion) pour les émetteurs ne bénéficiant pas d'une notation à long terme et pour des titres de créance dont la maturité est inférieure à 1 an.
- L'OPCVM distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

L'indicateur de risque reflète l'exposition thématique de l'OPCVM aux marchés des actions européennes.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,43%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

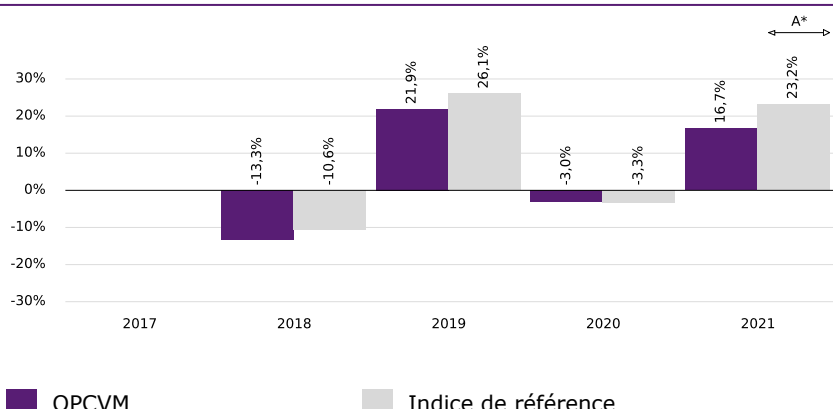
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Modification de la stratégie d'investissement avec intégration de critères ESG et un changement de l'indicateur de référence Euro Stoxx du 30/07/2021.

B*: Passage à une stratégie multithématiques. Retour au MSCI Europe au 03/10/2022.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 1985.**
- **Année de création de la part N/D (EUR) : 2017.**
- **Devise : EUR.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 novembre 2022.